

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

MME COPPIN CATHIE BERNADETTE
1 ALL LE GRECO
62230 OUTREAU

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0873706270003

Référence du document : 22 B4 5112586 40
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
1 ALL LE GRECO
62230 OUTREAU

Numéro FIP 620 52 87 0036178789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 10/06/2022

Somme qu'il vous reste à payer

173,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2022 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 16 333
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	18058	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	18058	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1806	
Salaires, pensions, rentes nets.....	16252	16252
Revenu brut global.....		16252
Revenu imposable.....		16252
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		663
Décote.....		- 490
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		173
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :		173
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....		173
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		16333
Revenus exonérés		
Heures supplémentaires.....	Déclarées	90
Heures supplémentaires.....	Nettes	81
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des		
Suite en page suivante >>>		

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

D

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2020.....	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253